

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 14 mars 2022 à 19h30 par vidéoconférence avec webdiffusion interactive sur l'application Zoom.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1  
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Eddy Whitcher, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6  
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier  
Maïke Storcks, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe  
Ève-Marie Jodoin, conseillère - Affaires régionales - Estrie et Montérégie, Direction Affaires régionales et collectivités, Hydro Québec (départ après le point 056-0322)

---

## ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PRÉSENTATION**
  - 3.1. Hydro-Québec - Analyse des causes des pannes électriques fréquentes à Bolton-Ouest et des solutions envisagées
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
6. **CORRESPONDANCE**
7. **URBANISME**
  - 7.1. Demande de dérogation mineure #2111-024 - 7, chemin Dumouchel
  - 7.2. Demande de dérogation mineure #2111-023 - 26, chemin Bolton Pass
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1. Approbation des comptes et transferts
  - 8.2. Élections 2021 - Listes des donateurs et rapport de dépenses - Dépôt
  - 8.3. Règlement numéro 384-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux - Avis de motion, dépôt et présentation du projet
  - 8.4. Règlement numéro 385-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - Avis de motion, dépôt et présentation du projet
9. **VOIRIE**
  - 9.1. Appel d'offres 2021-15 - Travaux de rechargement granulaire des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer - Décompte progressif no3
  - 9.2. Nivelage 2022 - Contrat
  - 9.3. Réfection du chemin Paramount - Suivi
10. **ENVIRONNEMENT**
11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 11.1. Situation internationale dangereuse - Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien
  - 11.2. Sûreté du Québec - Accès à la salle du conseil
  - 11.3. Fermeture des chemins municipaux aux camions non essentiels

**12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 12.1. Politique des familles et des aînés – Adoption du plan d’action
- 12.2. Politique des familles et des aînés – Constitution d’un comité de suivi
- 12.3. Municipalité nourricière – Constitution d’un comité de travail
- 12.4. Changement de niveau de service à la Villa des Rivières à Bedford – Demande d’un moratoire
- 12.5. Action communautaire Lac-Brome – Demande de soutien financier
- 12.6. Trousse de bien-être - Commandite

**13. LOISIRS ET CULTURE**

**14. VARIA**

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**054-0322**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres participants à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

---

**055-0322**  
**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

II EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU :

D’adopter l’ordre du jour.

Adoptée à l’unanimité

---

**056-0322**  
**PRÉSENTATION**  
**HYDRO-QUÉBEC - ANALYSE DES CAUSES DES PANNES**  
**ÉLECTRIQUES FRÉQUENTES À BOLTON-OUEST ET DES**  
**SOLUTIONS ENVISAGÉES.**

Madame Eve-Marie Jodoin, Conseillère - Affaires régionale - Estrie et Montérégie de la Direction Affaires régionales et collectivités d’Hydro-Québec présente un état de la qualité du service électrique de notre territoire et des solutions envisagées pour l’améliorer et répond aux questions des citoyens.

---

**057-0322**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

II EST PROPOSÉ PAR Denis Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de reporter la période de questions à la fin de la séance.

---

**058-0322**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

II EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal du 14 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

---

**059-0322**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance reçue a été transmise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

---

**060-0322**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2111-024**  
**7, CHEMIN DUMOUCHEL**

Attendu la recommandation du directeur général;

II EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

De reporter la demande de dérogation mineure #2011-024 à la séance du 11 avril 2022 afin de permettre au conseil de poursuivre l'étude de la demande.

---

**061-0322**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2111-023**  
**26, CHEMIN BOLTON PASS**

Messieurs Gilles Asselin et Eddy Whitcher présentent la demande.

**Nature et effets de la demande #2111-023 :**

La demande de dérogation mineure vise à permettre la réduction de la façade au chemin Bolton Pass à 54,57 mètres afin de pouvoir créer un nouveau lot d'une superficie de 6585,2 mètres carrés pour y implanter une résidence unifamiliale isolée.

La norme de l'article 4.1.2 du Règlement sur le lotissement numéro 265-2008 stipule le frontage minimal simple doit être de

66.6 mètres, ce qui représente une différence de 12,03 mètres ou 18%.

**Identification du site concerné :**

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 26, chemin Bolton Pass à Bolton-Ouest, sur le lot numéro 5 192 338 du cadastre du Québec (matricule : 8508-80-4106) et localisé dans les zones DESI-03 et MIX-01.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre relativement à la présente demande.

---

**061-0322  
URBANISME  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2111-023  
26, CHEMIN BOLTON PASS**

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par sa résolution #1121-044, de refuser la présente demande ;

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'une consultation écrite afin de permettre à tout intéressé de se faire entendre;

II EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher  
APPUYÉ PAR Gilles Asselin  
ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure #2111-023 et de ne pas permettre la réduction de la façade au chemin Bolton Pass à 54,57 mètres afin de pouvoir créer un nouveau lot d'une superficie de 6585,2 mètres carrés pour y implanter une résidence unifamiliale isolée considérant :

- Que la démonstration du préjudice n'a pas été faite;
- Que l'accès au terrain devrait se faire à même le lot existant considérant que le nouveau terrain à être créé serait adjacent à une zone humide empêchant l'accès direct au chemin Bolton Pass.

Cette demande concerne le lot numéro 5 192 338 du cadastre du Québec (matricule : 8508-80-4106) situé au 26, chemin Bolton Pass à Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

---

**062-0322  
ADMINISTRATION  
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

II EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot

ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 10 mars 2022 au montant de 215 842,30 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

---

**063-0322**  
**ADMINISTRATION**  
**ÉLECTIONS 2021 - LISTES DES DONATEURS ET**  
**RAPPORT DE DÉPENSES - DÉPÔT**

Le directeur général dépose les formulaires DGE-1038 « Liste des donateurs et rapport de dépenses » des candidats à l'élection du 7 novembre 2021.

---

**064-0322**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2022 ÉDICTANT LE CODE**  
**D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES**  
**MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET**  
**PRÉSENTATION DU PROJET**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le maire Denis Vaillancourt, qu'à la séance du conseil du 11 avril 2022 à 19h30, le Règlement numéro 384-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de Règlement numéro 384-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux est déposée virtuellement par le maire lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance sur le site Web de la Municipalité.

Monsieur Denis Vaillancourt présente le projet :

Par ce projet de Règlement numéro 384-2022, un nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus sera adopté. Le projet se résume comme suit :

- Il énonce les principales valeurs de la municipalité :
  1. l'intégrité des membres du conseil;
  2. l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
  3. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
  4. le respect et la civilité envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;

5. la loyauté envers la municipalité;
6. la recherche de l'équité.

- Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- Il remplacera le Code de déontologie actuellement en vigueur;

Le projet de Règlement numéro 384-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux est disponible pour consultation au bureau de la municipalité entre 8h30 et midi et entre 13h00 et 16h30 du lundi au vendredi sur rendez-vous et en tout temps sur le site Web de la municipalité.

Des copies de ce projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

---

065-0322

**ADMINISTRATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2022 ÉDICTANT LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET  
PRÉSENTATION DU PROJET**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le maire Denis Vaillancourt, qu'à la séance du conseil du 11 avril 2022 à 19h30, le Règlement numéro 385-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bolton-Ouest sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de Règlement numéro 385-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bolton-Ouest est déposée virtuellement par le maire lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance sur le site Web de la Municipalité.

Monsieur Denis Vaillancourt présente le projet.

Par ce projet de Règlement numéro 385-2022, un nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus sera adopté. Le projet se résume comme suit :

- Il énonce les principales valeurs de la municipalité :
  1. l'intégrité;

2. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
  3. le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens;
  4. la loyauté envers la municipalité;
  5. la recherche de l'équité;
  6. l'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité.
- Il détermine les mécanismes de prévention et de sanction en cas de manquement à une règle;
  - Il remplacera le Code de déontologie actuellement en vigueur;
  - Il fera l'objet d'une consultation auprès des employés;

Le projet de Règlement numéro 385-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bolton-Ouest est disponible pour consultation au bureau de la municipalité entre 8h30 et midi et entre 13h00 et 16h30 du lundi au vendredi sur rendez-vous et en tout temps sur le site Web de la municipalité.

Des copies de ce projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

---

**066-0322**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2021-15 - RECHARGEMENT DES**  
**CHEMINS BAILEY, DE BRILL, DE STUKELY ET SPICER -**  
**DÉCOMPTE PROGRESSIF #3**

ATTENDU la recommandation de Bruno Lortie, ingénieur.

II EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

- d'accepter le décompte progressif # 3 de l'entreprise Normand Jeanson Excavation inc. au montant de 36 993.21 \$ taxes incluses pour des travaux de rechargement granulaire des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer dans le cadre de l'appel d'offres 2021-15 ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 378-2021.

Adoptée à l'unanimité

---

**067-0322**  
**VOIRIE**  
**NIVELAGE 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest estime les travaux de nivelage à effectuer cette année à environ 300 heures;

ATTENDU QUE l'entrepreneur proposé possède le personnel et les équipements nécessaires pour effectuer un nivelage rapide et de qualité;

ATTENDU QU'il est primordial de pouvoir s'assurer de la disponibilité d'une niveleuse pour répondre aux besoins municipaux;

ATTENDU QUE la recommandation du comité de voirie d'accorder un contrat de gré à gré pour le nivelage;

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

- d'accepter la proposition de l'entreprise Normand Jeanson Excavation Inc. datée du 8 mars 2022 pour les services de nivelage avec opérateur pour l'année 2022 au taux de 145\$/h plus taxes;
- d'autoriser le directeur général ou le superviseur de voirie à donner toute directive à cet effet pour et au nom de la Municipalité;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant).

Le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Margarita Lafontaine, Loren Allen, Eddy Whitcher, Gilles Asselin.

Ont voté contre : Jean-Pierre Pouliot, Nancy Lanteigne.

EN FAVEUR : 4            CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

---

**068-0322**  
**VOIRIE**  
**RÉFECTION DU CHEMIN PARAMOUNT - SUIVI**

Le maire fait le point sur l'état d'avancement des plans et devis du chemin Paramount. Un comité de voirie est prévu ce mercredi sur le sujet.

---

**069-0322**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---



070-0322  
SÉCURITÉ PUBLIQUE  
SITUATION INTERNATIONALE DANGEREUSE  
LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU  
PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU que **M. Vladimir Poutine** président de la Fédération de Russie a ordonné l'invasion militaire de la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les différends entre nations;

ATTENDU que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne et à Médecins sans frontières;

ATTENDU qu'il est important que nos concitoyens d'origine russe vivant au Canada ne soient pas les victimes de ce conflit incompréhensible;

II EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de **Bolton-Ouest** condamne avec la plus grande fermeté l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler à **M. Vladimir Poutine** de la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces militaires de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**Que** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener **M. Vladimir Poutine** de la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que le Canada s'implique activement pour que la paix et la prospérité économique s'installent de façon durable.

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**071-0322**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**SÛRETÉ DU QUÉBEC - ACCÈS À LA SALLE DU CONSEIL**

II EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à faire installer un mécanisme d'accès afin de permettre aux patrouilleurs de la Sûreté du Québec d'utiliser la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en tout temps.

Adoptée à l'unanimité

---

**072-0322**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**FERMETURE DES CHEMINS MUNICIPAUX AUX**  
**CAMIONS NON ESSENTIELS**

ATTENDU qu'un avis de fermeture du chemin Paramount aux camions a dû être donné d'urgence vendredi dernier en raison de la dégradation accélérée de celui-ci pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU que l'interdiction aux camions non essentiels s'applique à ce chemin en date d'aujourd'hui;

ATTENDU que la fermeture des autres chemins municipaux aux camions non essentiels devra débuter la semaine prochaine;

II EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU :

D'entériner la fermeture du chemin Paramount aux camions non essentiels dès d'aujourd'hui;

D'interdire la circulation des camions non essentiels sur les chemins municipaux durant la période de dégel afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Adoptée à l'unanimité

---

**073-0322**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
**POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS - ADOPTION**  
**DU PLAN D'ACTION**

Le conseiller Jean-Pierre Pouliot remercie les membres du comité de pilotage pour leur travail rigoureux depuis janvier 2021 dans le cadre de la démarche de Politique des familles et des aînés qui a abouti dans la recommandation d'une politique et d'un plan d'action solides.

II EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne  
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Bolton-Ouest adopte la version finale de la politique des familles et des aînés jointe en annexe de la présente résolution et développée dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)* et de la démarche *politique municipale familiale (PFM)* et son plan d'action d'une durée de cinq ans;

Que la directrice générale adjointe soit désignée pour le suivi à la mise en œuvre;

Que la politique et le plan d'action soient traduits et communiqués aux citoyens par l'entremise d'une brochure et d'un événement de lancement;

Que cette résolution remplace la résolution 022-0122.

Adoptée à l'unanimité

---

**074-0322**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
**POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS -**  
**CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE SUIVI**

II EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Bolton-Ouest procède à la création d'un comité de suivi pour la politique des familles et des aînés et son plan d'action sous la responsabilité des conseillers Jean-Pierre Pouliot et Nancy Lanteigne;

De nommer les personnes suivantes comme membres du comité de suivi :

- Gail Watt, représentante des aînés
- John Rhicard, représentant des aînés
- David Rollert, représentant des aînés
- Véronique Lambert, représentante des familles
- Nancy Dufour Zitzmann, représentante des familles
- Alexandre de Carufel, représentant des familles

De confier le mandat suivant au comité de suivi :

- De suivre et de soutenir la mise en œuvre du plan d'action afin d'en assurer la continuité et la pérennité
- D'évaluer la mise en œuvre du plan d'action et d'en dresser un bilan annuel
- D'apporter des propositions de correctifs s'ils s'avèrent nécessaires en cours de route
- De documenter les changements survenus et leurs motifs
- De jouer un rôle consultatif et de vigilance

Adoptée à l'unanimité

---

075-0322

**MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE - CONSTITUTION D'UN  
COMITÉ DE TRAVAIL**

Le conseiller Gilles Asselin déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

II EST PROPOSÉ PAR Eddy Whichter  
APPUYÉ PAR Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Bolton-Ouest procède à la création d'un comité de travail dans le cadre du projet de communauté nourricière sous la responsabilité des conseillers Nancy Lanteigne et Eddy Whitcher.

De nommer les personnes suivantes comme membres du comité de travail:

- Audrey Lessard, représentante des agriculteurs
- Christiane Tétreault, représentante des agriculteurs
- Sébastien Kaine, représentant des agriculteurs
- Bruce Smith, représentant des agriculteurs
- Nathalie Rivard, représentante des citoyens impliqués dans le domaine bioalimentaire
- Janic Gosselin, représentante des consommateurs
- Sophie Benjamin, représentante des consommateurs

Adoptée à l'unanimité

**076-0322**  
**CHANGEMENT DU NIVEAU DE SERVICE À LA VILLA  
DES RIVIÈRES À BEDFORD - DEMANDE D'UN  
MORATOIRE**

CONSIDÉRANT que La Villa des Rivières est une résidence gérée par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi située sur le territoire de la ville de Bedford et contenant trente unités locatives pour les aînés;

CONSIDÉRANT que cette résidence offre notamment des services de repas, d'assistance personnelle, d'aide domestique et de loisirs aux aînés qui y habitent;

CONSIDÉRANT qu'un changement de niveau de service est envisagé dû à un problème de main-d'œuvre, lequel ferait perdre plusieurs services offerts aux aînés de cette résidence;

CONSIDÉRANT qu'il est important de se mobiliser afin de préserver ces services essentiels pour les aînés de notre région qui y habitent et qui y habiteront;

CONSIDÉRANT que certains aînés devront déménager;

CONSIDÉRANT que les décisions de changement de service doivent être prises en faisant preuve d'humanité et de compassion;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

De demander un moratoire sur le changement de niveau de la résidence La Villa des Rivières à Bedford jusqu'au 1er juillet 2023 et de demander à l'OHBM et aux autres parties concernées de trouver une solution pour maintenir le niveau de service et d'éviter le déménagement forcé d'aînés.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi et à son président, monsieur Jean-Marc Savoie.

De transmettre également une copie de la présente résolution à madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des proches aidants, ainsi qu'à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

Adoptée à l'unanimité

---

**077-0322**  
**ACTION COMMUNAUTAIRE LAC-BROME - DEMANDE  
DE SOUTIEN FINANCIER**

ATTENDU qu'Action Communautaire Lac-Brome a fait une demande d'aide financière à la municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU qu'Action Communautaire Lac-Brome est un organisme sans but lucratif qui offre de services de proximité accessibles aux citoyens de Bolton-Ouest;

ATTENDU que les services offerts par Action Communautaire Lac-Brome offre des services qui cadrent bien avec les objectifs de la politique des familles et des aînés de Bolton-Ouest;

Il EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne  
APPUYÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
ET RÉSOLU :

De verser un soutien financier de 1 000\$ à Action communautaire Lac-Brome;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (Budget courant).

Adoptée à l'unanimité

---

**078-0322**

**TROUSSE DE BIEN-ÊTRE - COMMANDITE**

ATTENDU que la Table de concertation Périnatalité, Enfance, Famille de Brome-Missisquoi sollicite une commandite de la part de la municipalité de Bolton-Ouest afin de mener à bien un projet de trousse de bien-être pour les familles d'enfants de 0 à 5 ans de Brome-Missisquoi;

ATTENDU que l'objectif de cette trousse sera de sensibiliser les familles, surtout les parents, à l'importance de prendre soin de soi, de les accompagner dans la recherche de moyens simples et efficaces au quotidien pour se faire du bien;

Il EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU :

De verser une commandite de 100\$ à la Maison de la Famille Cowansville région, fiduciaire du projet de trousse de bien-être mené par la Table de concertation Périnatalité, Enfance, Famille de Brome-Missisquoi;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (Budget courant).

Adoptée à l'unanimité

---

**079-0322**

**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

**080-0322**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**081-0322**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

---

**082-0322**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De lever l'assemblée. Il est 21h32.

---

Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Denis Vaillancourt  
Maire

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.